



Collège Marcellin Berthelot
PROCES-VERBAL
Conseil d'administration du mardi 9 février 2016

Présidence assurée par M. Del Medico, principal.

18 présents à 18h parmi les membres du conseil d'administration et une invitée (Mme Saincry, enseignante dans la classe de l'Ulis).

Le compte-rendu du précédent conseil d'administration est approuvé à l'unanimité.

Deux ajouts sont effectués dans l'ordre du jour initialement prévu :

- dans le point « affaires matérielles et financières » : un point à ajouter concernant le « prix des livres du CDI perdus »
- après le point « budget modifié du séjour en Angleterre », intégration d'un nouveau point à l'ordre du jour intitulé « séjour à Berlin pour l'année scolaire 2016-2017 ».

I. Affaires pédagogiques

La DHG (dotation horaire globale) prévue pour l'année scolaire 2016-2017 est de 746h. Les moyens de fonctionnement du collège sont globalement identiques à ceux dont dispose le collège cette année.

1. Structure pédagogique – rentrée 2016 (pour information)

La structure pédagogique prévue pour le collège l'année prochaine est identique à celle de cette année : 24 divisions + une classe ULIS.

2. Effectifs prévisionnels (LV2 5^e et 4^e) – rentrée 2016 (pour information)

Le collège devrait compter 602 élèves à la rentrée de septembre 2016, d'après les prévisions actuelles de la DSDEN.

Les élèves du collège commenceront une LV2 dès la 5^e, à raison de 2,5 heures par semaine (au cours des trois années suivantes de leur scolarité au collège).

A l'heure actuelle : il n'y a pas suffisamment d'élèves pour ouvrir un groupe de chinois LV2 ou d'allemand LV2 en 5^e comme en 4^e.

Il y aura donc trois groupes d'allemand LV2 (les élèves de la classe bilangue de 6^e devenus des élèves de 5^e LV2 allemand, 4^e LV2 allemand et 3^e LV2 allemand).

Pour le Chinois LV2, il n'y aura qu'un groupe en 3^e.

Une fois les horaires planchers attribués aux matières, il reste à distribuer 66 heures, correspondant à la marge complémentaire qui existe désormais (2,75 heures par classe), conséquence de la réforme du collège. Ils doivent permettre de faire fonctionner des dédoublements (en sciences, ou dans le cadre de l'AP, par exemple), les EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires), les enseignements de complément...



3. Organisation des enseignements complémentaires (AP et EPI, aux cycles 3 et 4)

➤ Cycle 3 (classe de 6^e au collège).

16,5 h pour faire fonctionner l'AP (accompagnement personnalisé) ou des modalités pédagogiques particulières en classe.

Répartition :

- Accompagnement personnalisé :

Français : 3h pour 6 divisions (0,5h par classe), pour permettre de travailler en demi-groupe.

Mathématiques : 3h pour 6 divisions (0,5h par classe).

EPS : projet mené en direction des non-nageurs (3h, pour 6 divisions).

- Dédoublings en sciences :

6h, partagées entre les 3 disciplines scientifiques (SVT, physique chimie, technologie).

NB : en 6^e, le partage des quatre heures de cours en sciences est le suivant : une heure en physique chimie, une heure trente en SVT, une heure trente en technologie.

- 1h pour le fonctionnement de la « classe bilangue » allemand afin de maintenir 3h hebdomadaires (seules 2h sont financées).

➤ Cycle 4 (classes de 5^e, 4^e et 3^e) :

Les heures de la marge (49.5h) sont attribuées pour le fonctionnement de l'AP et des EPI.

Un tableau des EPI et des thématiques abordées tout au long de la scolarité d'un élève du collège Berthelot est présenté au conseil d'administration. Il a été préparé par l'équipe pédagogique du collège.

En classe de 5^e :

AP en anglais : 3 heures prévues pour effectuer des dédoublements dans les 6 classes de 5^e (0,5h par classe).

Le reste de la marge doit être utilisé :

- Pour l'EPI « développement durable et transition écologique » (9h, c'est-à-dire 1,5 heures par classe).

Dont : 3 heures attribuées à l'EPS. Au total : 5 matières seraient impliquées dans cet EPI (EPS, histoire / géographie, SVT, physique / chimie, technologie).

- Enseignement de complément : latin (2 heures en 5^e, pour permettre le fonctionnement de deux groupes).



En classe de 4^e :

AP en français : 3 heures (0,5h par classe, pour des dédoublements).

EPI en classe de 4^e sur la thématique « culture et création artistique » : 3 heures (0,5h par classe en technologie).

Enseignement de complément de latin : 4 heures (2h/groupe).

En classe de 3^e :

AP en maths : 3 heures (0,5h par classe, pour des dédoublements).

AP en français : 3 heures (0,5h par classe, pour des dédoublements).

EPI « Monde économique et professionnel » : 1heure fléchée en technologie pour chacune des classes de 3^e (6 heures au total).

Enseignement de complément de latin : 4 heures (2h/groupe).

Dédoublement en SVT (une fois par mois) = 1,5 heures.

Il reste donc 6 heures à attribuer plus précisément dans le cadre de l'EPI « développement durable et transition écologique » (niveau 5°) ainsi que 5,5 heures dont l'utilisation n'est pas encore déterminée (moyens placés en « cartographie »).

4. Projet de répartition de la DHG (vote)

Un tableau synthétisant les postes dans les différentes disciplines, leur apport horaire et les prévisions en termes d'heures supplémentaires (HSA) est présenté aux membres du CA.

M. Del Medico nous informe qu'il a effectué une demande pour obtenir des moyens supplémentaires et a envoyé un argumentaire à l'appui. Ces moyens supplémentaires auraient pour objet de permettre, par exemple, des temps de concertation, ou de financer les heures de vie de classe effectuées par les professeurs principaux. L'an dernier, dans des circonstances identiques, trois heures avaient été déléguées au mois de juin 2015.

Les enseignants informent également qu'ils vont rédiger une lettre pour solliciter des moyens supplémentaires.

Commentant l'augmentation horaire annoncée en sciences-physiques notamment dans le cadre de l'apparition d'un enseignement scientifique en classe de 6^{ème}, M. Marechal, parent d'élève, soulève la question des conditions d'enseignement des sciences-physiques à la rentrée prochaine.



M. Del Medico informe les membres du C.A. qu'il a rencontré à ce sujet des responsables du conseil départemental (cheffe et chef de bureau adjoint de l'unité territoriale 3) ; ces derniers l'ont informé qu'il n'y aura finalement pas de travaux cet été en vue de la mise en place d'un pôle « sciences ». Alors que les professeurs de sciences avaient été sommés en octobre de donner leur avis en urgence (moins de 24h de réflexion !) sur l'avant-projet qui avait été présenté par la collectivité, le conseil départemental affirme aujourd'hui qu'il s'agissait seulement de « prévisions » mais qu'aucun engagement formel n'avait été pris.

Ces travaux n'ont pas encore été budgétés et il y a eu, nous dit le conseil départemental, des problèmes en rapport avec les procédures d'attribution de marché public.

En l'état, pour la mise en œuvre de l'enseignement de sciences physiques, le conseil départemental ne propose que la simple mise en place, dans une salle banalisée, d'un lieu de stockage pour du matériel de physique / chimie (une armoire). Il faudrait dans ce cas racheter du matériel de sciences physiques pour un coût probablement élevé.

Les enseignants interviennent sur l'impossibilité de mener, dans la salle actuelle, un enseignement de sciences physiques pour l'ensemble des classes du collège l'an prochain. On ne peut pas, non plus, assurer un enseignement de sciences physiques de qualité dans une salle « classique », sans aménagement spécifique (points d'eau, éviers, prises électriques...).

Sur le projet de répartition, les enseignants effectuent plusieurs remarques :

- en l'état, les heures de vie de classe, effectuées par les professeurs principaux, dont l'utilité n'est pas à démontrer (tant en termes d'orientation que pour le maintien d'un « climat scolaire » favorable à la poursuite des apprentissages), seraient non rémunérées. Ce n'est pas acceptable pour eux et il existe un risque réel que des enseignants refusent d'être professeurs principaux dans ces conditions.
- les EPI apparaissent relativement peu financés par la marge.

La direction rappelle qu'une demande de moyens supplémentaires a été faite. Elle enregistre l'information suivant laquelle les enseignants effectueront une demande de même nature.

M. Del Medico s'interroge également sur la possibilité d'une rémunération pour ces heures de vie de classe, par le biais des HSE de la cartographie ou, si c'est possible, en IMP.

Par rapport à la demande d'obtenir des moyens supplémentaires, une réponse sera effectuée par le DASEN probablement pas avant le mois de juin. Il conserve chaque année des moyens jusque-là, à titre de marge de sécurité, et les redistribue en fonction des besoins identifiés à cette époque de l'année.

La proposition de répartition des moyens dans la DHG est adoptée

À l'unanimité des présents (18 voix pour).



En complément, les enseignants souhaitent cependant ajouter au compte-rendu du CA une motion spécifique (ci-jointe) portant sur le non-financement des heures de vie de classe.

II. Affaires matérielles et financières

1. DBM et décisions de l'ordonnateur

DBM pour information :

Subventions reçues dans le cadre de l'appel à projets du CD93 :

- Journal du collège
 - Projet Eco-Berthelot
 - Projet de séjour pédagogique à Berlin (mai 2016) : le projet a obtenu une subvention de 8000 euros (Odyssée jeunes / conseil départemental de Seine-St-Denis).
- La subvention 16AE - accompagnement éducatif (subvention aux associations) , inscrite en AP lors de la réalisation du budget 2016, a été transféré en VE.

Décision de l'ordonnateur :

- Le compte 7466 remplace le compte 7443 pour le service VE, domaine SOCIAL, activité OCAISOLID.
- Le reliquat de 2500 euros résultant du projet Comenius est transféré du projet de séjour pédagogique à Berlin au projet d'échange avec le collège Carducci de Bagheria.

2. DBM pour vote : prix des cartes perdues

Un prix des cartes de cantine perdues est proposé au vote des membres du CA.
Il s'agirait de : 3 euros à la première perte, 5 euros à la 2^e perte, 7 euros à la 3^e perte.

Ce tarif est adopté à l'unanimité des présents **(18 voix pour)**.

3. Livres du CDI perdus, BD...

Sur ce point, même si la question avait vraisemblablement déjà été discutée lors d'un C.A. passé, l'absence d'un acte administratif conservant une trace du vote, contraint à solliciter à nouveau l'avis des membres du C.A.

Pour les livres et bandes dessinées du CDI qui ont été perdus, Mme Samson propose un tarif de remboursement à prix coûtant pour l'ensemble de ces livres.

Ce tarif est adopté à l'unanimité des présents **(18 voix pour)**.



19h50 : départ de Mme Attia, Mme Courtois et Mme Lampérier.

4. Principe et budget du séjour pédagogique au Mans (Ulis) (vote)

L'Ulis accueille des élèves en situation de troubles cognitifs (déficience intellectuelle, troubles de la personnalité...).

Ces élèves sont inclus, le plus possible, dans tous les projets de voyage ou dans les autres cours de l'établissement, même si c'est parfois compliqué en ce qui concerne l'intégration dans les projets de séjours pédagogiques.

Au sein de l'Ulis, le travail est principalement mené dans l'esprit d'une pédagogie de projet. Chaque année, un thème structure l'année de travail au sein de la classe. Cette année, il s'agit d'un thème de travail portant sur les Amérindiens.

Le séjour proposé s'inscrit dans le cadre de ce projet sur les Amérindiens. Il s'agit en effet d'un séjour dans un camp « indien » situé à côté du Mans. Le séjour doit durer 3 jours, avec 2 nuits sur place. C'est un endroit habitué à accueillir des enfants en situation de handicap.

Budget :

14 élèves, 5 adultes accompagnateurs (Emilie Saincry, Marie Albinet, un adulte du service de soins partenaire et deux professeurs habitués à intervenir auprès des élèves de l'unité : Jean-Marie Kaczmaryk, professeur de technologie et Frédéric Vaylet, professeur de S.V.T.).

Le transport se fera en car. Le tarif proposé comprend le transport, ainsi que l'hébergement, la pension complète et les activités prévues sur place (des activités manuelles, d'autres sportives...).

L'OCCE apporterait une subvention de 20 euros / élève à ce voyage.

Le SESSAD (le service de soins partenaire de l'Ulis) apporterait une aide de 700 euros.

Le collège financerait la part des 5 adultes accompagnateurs (soit 690 euros).

Une demande de participation est faite aux familles à hauteur de 92,10 euros par famille.

**Le principe et le budget sont tous deux adoptés à l'unanimité des membres du CA présents
(15 voix pour).**

5. Budget modifié du séjour en Angleterre

La participation de la mairie étant en définitive inférieure à celle espérée pour ce voyage, il faut revoir le budget à la marge, en particulier le montant de la participation des familles. De surcroît, 48 élèves partiront, et non 49, comme cela était initialement prévu.



Le premier vote avait déterminé une participation des familles à hauteur de 192 euros. Elle doit être revue à la hausse, à hauteur de 198,90 euros (soit 6,90 euros plus cher).

**Le budget modifié est adopté à l'unanimité des membres du CA présents
(15 voix pour).**

6. Principe et budget du séjour à Berlin (mai 2016)

Le principe et le budget de ce voyage sont présentés par M. Rideau. Cette année, il est impératif de présenter ce budget plus tôt dans l'année pour pouvoir demander une subvention Odysée au conseil départemental de Seine-St-Denis et s'adapter à la modification des règles d'attribution des subventions intervenue en début d'année scolaire.

Ce voyage à Berlin se déroule depuis maintenant plusieurs années au collège. Il concerne deux classes de 3^e et a lieu au printemps, en général au début du mois de mai. Il s'agit d'un voyage culturel, orienté principalement sur la découverte et le réinvestissement, en situation, d'enjeux liés aux programmes d'histoire et de géographie de 3^e. Il ne comprend pas de dimension linguistique et concerne essentiellement, chaque année, des élèves non germanistes.

Les élèves et leurs enseignants sont hébergés pendant 5 jours (5 nuits) dans une auberge de jeunesse du centre de Berlin. Ils se rendent à Berlin en train. Sur place, ils visitent plusieurs musées, expositions et lieux de mémoire : musée juif, parlement allemand, topographie de la terreur, musée de Pergame, pinacothèque, mémorial du mur à Bernauer Strasse, east side gallery...

Le budget prévoit deux options :

- une intégrant la subvention Odysée jeunes, à hauteur de 8000 euros : dans ce cas, la participation des familles s'élèverait à 160 euros par famille
- l'autre n'intégrant pas cette subvention : dans ce cas, la participation des familles s'élèverait à 300 euros par famille.

Le voyage a jusqu'à présent toujours obtenu cette subvention, ainsi qu'une subvention de la mairie et une aide du collège et de l'OCCE.

Le principe et le budget (sur la base d'une participation maximum de 300 euros par famille) sont adoptés à l'unanimité des membres du CA présents. Le principe et le budget sont tous deux adoptés à l'unanimité des membres du CA présents **(15 voix pour)**.

7. Organisation du séjour à Cologne (pour information)

Séjour à Cologne pour les élèves germanistes de 4^{ème}.

Le transport aura finalement lieu en bus de nuit et non en train (car les tarifs proposés cette année pour le train étaient trop élevés et ne pouvaient coïncider avec le budget adopté en CA à l'automne).



III. Questions diverses

1. Appel à projets pédagogiques du Conseil Départemental de Seine-St-Denis : 2^e session

Plusieurs projets sont concernés par cet appel à projet au sein du collège (voir doc. photocopié).

Il s'agit :

- d'un projet mené à la rentrée prochaine auprès des élèves de 6^e et portant sur un accueil privilégié à la demi-pension (organisation d'un petit déjeuner au mois de septembre).
- d'un projet intitulé « bien manger pour mieux bouger », mené par des enseignants de SVT en classe de 5^e et visant à organiser un petit déjeuner pour travailler sur l'éducation nutritionnelle.
- d'un projet intitulé « Citoyens collégiens : mes questions de justice » mené par Mme Bourgou, CPE du collège, avec les délégués de classe de 4^e et de 3^e. Il s'agira de produire un outil pédagogique et éducatif à destination de tous les élèves du collège. Mme Bourgou évoque son intérêt pour le dispositif « 13/18, questions de justice » (une exposition à louer, faite par le ministère de la justice, et qui est à disposition gratuitement dans beaucoup de départements, mais pas en Seine-St-Denis). Au collège Berthelot, les délégués construiraient leur propre exposition et des affiches, ainsi qu'un jeu de société sur le thème de la justice (un « jeu de loi »).

2. Etat et entretien du parquet de la salle EPS (gymnase)

Des travaux auront lieu durant les vacances d'hiver visant à remplacer le sol actuel par un nouveau revêtement.

Suite à des accidents survenus ces dernières années (échardes), la proposition du Conseil départemental consiste à installer un revêtement synthétique à la place du parquet actuel ce qui aurait également pour effet de renforcer l'insonorisation (pour les salles d'en dessous, a priori, mais pas pour les salles d'à côté).

Le Conseil départemental a budgété ces travaux à hauteur de 50 000 euros.

Remarque des professeurs : il faut veiller à ne pas avoir une surface qui occasionnerait des frais supplémentaires aux familles afin d'acheter des chaussures « spéciales ».

Sur les installations sportives du collège (le gymnase, mais aussi le revêtement très glissant de la cour ou l'état des vestiaires...) les parents présentent un projet de courrier qu'ils souhaitent adresser au Conseil départemental de Seine-St-Denis.



L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 21h10.